

De grosse lacunes en Procédure pénale

Par **Lapetitstudente**, le 10/02/2018 à 12:46

Bonjour,

Je suis actuellement en 3ème année de Licence, je viens d'avoir mon premier TD de Procédure Pénale hier soir et j'étais totalement perdue, je me rend compte que je ne connais peu de notion (à part celle de Droit pénale, qui sont acquises).

J'ai essayé de chercher dans les livres mais je n'ai pas trouvé ce que je cherchais.

Je cherche vraiment la base de la Procédure, tout ce qu'il faut savoir et ce qui est censé être acquis.

Mes seules connaissances se résument à savoir quel tribunal est compétent pour quelle infraction (Crime: Cour d'Assise, Délit: Tribunal Correctionnel, contravention: Tribunal de Police)

Le problème, c'est que j'ai aussi du mal à cerner les notions importantes et celles qui ne sont qu'accessoires.

J'espère que vous allez pouvoir m'aider!Merci d'avance.

Par **Camille**, le 10/02/2018 à 14:05

Bonjour,

Vous avez, au moins, déjà jeté un coup d'œil au Code de procédure pénale ? Bon, je sais, c'est une corvée un tantinet rébarbative, mais il faut y passer au moins une fois.